
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2019**



Délibération n°2019-02-01

Arrêt du compte de gestion
2018.

LE DIX-NEUF FEVRIER DEUX MILLE DIX-NEUF à 18 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Denis DOLIMONT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Date de convocation du conseil municipal : 13 février 2019
Date d'affichage : 13 février 2019
Date d'envoi de la convocation : 13 février 2019

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Sylvie SESENA, Patrick VAUD, Annette FEUILLADE-MASSON, Thibaut SIMONIN, Martial BOUISSOU, Robert BAUER, Annie LAMIRAUD, Maryse ROUX, Joël SAUGNAC, Éric ROUSSEAU, Juliette LOUIS, Séverine CHEMINADE, Evelyne BONNEAU, Pierre ROUGEMONT, Francis CAILLAUD, Paulette MICHEL et Benoît MIÈGE-DECLERCQ.

Arrivée de Jean-Jacques FOURNIÉ à 18 h 50 - Question n°1

Absents avec procuration :

Annie COULOMBEL avec procuration à Denis DOLIMONT
Céline LE GOUÉ avec procuration à Séverine CHEMINADE
Michel TAMISIER avec procuration à Benoît MIÈGE-DECLERCQ

Absents :

Frédéric RÉAUD, Laure BARBIER, David BRIÈRE, Nicole GUIRADO, Marie-France CHANGEUR, Serge LOUIS et Jean-Pierre COURALET.

Annie LAMIRAUD a été nommée secrétaire de séance.

Conseil municipal du 19 février 2019

DELIBERATION N°2019-02-01

ARRET DU COMPTE DE GESTION 2018.

REFERENCES :

- Article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Instruction M 14.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer ainsi que l'état des restes à payer,

- après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE**, à l'unanimité des voix exprimées par 22 voix « pour » et 0 voix « contre », des personnes présentes et représentées, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 21 février 2019.*

Le Maire,
Denis DOLIMONT



CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

21/02/2019

Affiché le :

22/02/2019

A Saint-Yrieix, le 22/02/2019
Le Maire,
Denis DOLIMONT

